

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 04/10/2021

Tarifs de l'accueil de loisirs

Le conseil municipal a fixé les tarifs de l'ALSH pour les vacances de Toussaint.

Semaine du 25/10 au 29/10 : Préparation d'Halloween et sortie au zoo d'Amnéville.

85€ pour les enfants de Dompain et 100€ pour les enfants extérieurs.

Semaine du 2/11 au 5/11 (4 jours) : Sortie au planétarium et au musée départemental.

75€ pour les enfants de Dompain et 90€ pour les enfants extérieurs.

C.T.G (Convention Territoriales Globales)

Dans le cadre du plan rebond annoncé par l'Etat, et qui vise à soutenir notamment les ALSH, la CAF propose un plancher de financement de 15 centimes par heure pour les ALSH extrascolaires, périscolaires et adolescent à partir de 2021.

Ainsi tous les ALSH du territoire qui ne percevaient pas de bonus territoire ou qui percevaient un bonus territoire inférieur à 15 centimes de l'heure peuvent bénéficier de ce nouveau bonus territoire, qui vient en complément de la prestation de service, à condition qu'ils soient implantés sur une collectivité signataire de la CTG et soutenus financièrement par cette dernière.

Le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant à la CTG.

Garderie périscolaire

Le règlement intérieur de la garderie présenté par la directrice est approuvé à l'unanimité.

SDEV (Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges)

Le SDEV a pris en mars 2008 la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques » (IRVE). Le projet de déploiement de plus de 130 bornes en 4 phases, visant à faciliter la mobilité durable sur le département vosgien a été adopté par le Comité Syndical le 25 novembre 2020.

Les travaux sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDEV qui assure la fourniture, le génie civil, l'aménagement des emplacements, la pose et l'équipement des bornes.

L'électricité est payée par le SDEV titulaire du contrat de fourniture.

Le coût annuel de la maintenance préventive des bornes est estimé entre 1800€ et 2400€ selon le type de bornes. La participation de la commune est de 50%.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, transfère la compétence IRVE au SDEV par 10 voix pour et 3 abstentions.

Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR)

La FNCOFOR alerte les communes forestières sur les mesures envisagées par le gouvernement pour financer l'ONF. Parmi ces mesures l'augmentation significative de la participation financière des communes ainsi que la suppression à terme de 500 emplois temps plein.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la motion de la FNCOFOR :

Qui exige :

Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,

La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

Qui demande :

Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,

Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le conseil Municipal est appelé à approuver le rapport de la commission « CLECT » de la communauté de communes qui fixe le montant des charges transférées par les communes et qui viennent en déduction des attributions de compensation versées par la CCMD.

Le rapport présenté par la CLECT pour 2021 est approuvé à l'unanimité.

Frais de fonctionnement des écoles.

Le budget de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2020/2021 est en très légère augmentation (moins de 1%) par rapport à l'année précédente néanmoins le coût réel par enfant augmente lui plus sérieusement du fait de la baisse des effectifs.

Augmentation d'environ 8,7% pour les classes maternelles.

Augmentation d'environ 11,9% pour les classes primaires.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs de l'année précédente pour ne pas amplifier l'écart avec les RPI proches, en espérant une inversion de la courbe des effectifs.

Participation des communes extérieures pour le primaire : 760€ par enfant/an

Participation des communes extérieures pour la maternelle : 1650€ par enfant/an

Création de poste.

Notre secrétaire Martine ROMARY a décidé de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1 janvier 2022.

Il est donc nécessaire de créer un nouveau poste afin de remplacer Martine.

Un recrutement est en cours pour lequel nous espérons